

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SPINASSE

-----  
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROCEDURE DE MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DU  
CAPTAGE ET DU FORAGE DITS DE LA CHAPELLE  
(Commune de La Chapelle Spinasse)

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 20h30, **le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Spinasse**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. AOUT JEAN-PIERRE, Le Maire.

Présents : Mrs NARD, CARTIER, CHASTAGNER, PILLAUD, CHASSAGNARD, GROUSSET  
Mmes CARTIER, ROPARS

Absentes excusées : TEILHAC, GORSE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire, Mme CARTIER Manon

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

- les problèmes posés pour la protection du captage et du forage de *La Chapelle*, destinée à l'alimentation humaine et la nécessité de disposer des autorisations relatives aux prélèvements, à la dérivation des eaux, à l'utilisation et à la protection des captages qui alimentent en eau potable la commune.
- que conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée afin de préserver au mieux le point d'eau de toutes pollutions éventuelles.

Monsieur le Maire informe :

- que l'hydrogéologue agréé a émis un avis sanitaire favorable à l'exploitation du captage de *La Chapelle* pour l'alimentation en eau potable de la commune le 18/06/2014.
- que suite à la création du forage, l'hydrogéologue agréé a émis un avis sanitaire favorable à l'exploitation du forage pour l'alimentation en eau potable de la commune le 05/10/2020.
- qu'une phase de consultation des services (ARS, Agence de l'eau, conseil départemental,..) et d'information avec une réunion auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés a eu lieu,

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique établi par le CPIE de la Corrèze relatif à la demande d'autorisation d'utilisation des eaux destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique et de déclaration d'utilité publique définissant les mesures de protection à établir autour du captage et du forage de La Chapelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- 1°) Approuve le dossier d'enquête publique établi par le CPIE de la Corrèze (Mission Protection des captages) relatif à la procédure de déclaration d'utilité publique autorisant la distribution d'eau destinée à la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection autour du captage et du forage de La Chapelle situé sur la commune de La Chapelle Spinasse,
- 2°) Demande l'ouverture de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire,
- 3°) de mener à son terme l'ensemble de la procédure et d'appliquer les dispositions qui seront établies dans le cadre de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique,
- 3°) donne pouvoir au Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires au déroulement de la procédure

Pour extrait conforme,

Le Maire, AOUT Jean-Pierre

Commune de La Chapelle Spinasse  
Communauté de Communes V.E.M  
19300

